

Transfert du service Petite Enfance du CCAS à la Ville - Ecritures budgétaires sur l'exercice 2002 - Agencements et équipements

M. LE MAIRE, Rapporteur : En application de notre délibération du 8 novembre 2001, la gestion des crèches et haltes garderies est exercée par la Ville depuis le 1^{er} janvier 2002.

La Ville est propriétaire des locaux qui étaient loués par le CCAS. Toutefois, il convient d'intégrer dans le patrimoine comptable de la Ville, les installations réalisées et équipements acquis par le CCAS et transférés à la Ville.

Il s'agit d'agencements intérieurs, de meubles et de matériels divers qui doivent être comptabilisés pour leur valeur nette (amortissements déduits) pour un montant global de 343 241,94 € (2 251 519,56 F). Compte tenu de la faible valeur individuelle de chacun de ces biens, il est proposé d'amortir globalement l'ensemble de ces équipements sur une durée d'un an, en dérogation aux durées d'amortissement fixées par la délibération du 11/12/1995.

Il s'agit également de 6 véhicules amortis selon le tableau suivant :

N° Inventaire	Marque - Type	Exercice d'acquisition	Montant d'acquisition	Durée d'amortissement	Amorti le 31/12/2001	Valeur Nette Comptable
PAR - 1140	CITROEN AX	1993	6 524,38 €	8 ans	6 524,38 €	0
PAR - 1142	CITROEN AX	1993	6 524,38 €	8 ans	6 524,38 €	0
PAR - 1144	CITROEN AX	1993	6 524,38 €	8 ans	6 524,38 €	0
PAR - 1145	CITROEN AX	1993	6 524,38 €	8 ans	6 524,38 €	0
PAR - 1160	CITROEN AX	1996	7 549,73 €	8 ans	4 718,58 €	2 831,15 €
PAR - 1186	CITROEN AX	1998	7 623,06 €	8 ans	2 858,65 €	4 764,41 €
PAR - 1209	CITROEN SAXO	1999	7 917,33 €	8 ans	1 979,33 €	5 938,00 €
TOTAL			49 187,65 € 322 649,83 F		35 654,09 € 233 875,50 F	13 533,56 € 88 774,33 F

En conséquence, le Conseil Municipal est invité :

- à inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant les autorisations de dépenses et de recettes suivantes :

Imputations budgétaires (mouvements d'ordre)			Dépenses	Recettes
910	2135 02808 20200	Installations générales, agencements et aménagement des constructions	163 134,65 €	
910	2182 02808 20200	Véhicules	49 187,65 €	
910	2184 02808 20200	Mobilier	18 214,97 €	
910	2188 02808 20200	Autres immobilisations corporelles	161 892,33 €	
910	28182 02808 20200	Amortissement des véhicules		35 654,09 €
910	1021 02808 20200	Dotation		356 775,51 €

- à décider l'amortissement des véhicules selon la durée habituelle et celui des autres équipements et aménagements sur une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions et en décide ainsi.

M. le Maire, Président du CCAS, Mme DUFAY, Mme LAMY, Mme TETU, Mme WEINMAN, Mme COMTE-DELEUZE, M. DEMONET, M. BONTEMPS et M. CYPRIANI n'ont pas pris part au vote.

Visa préfectoral du 20 mars 2002.